

Vide-maison collectif

Avis aux habitants de Seignelay qui souhaitent participer à un vide-maison (vide-jardin, ...) collectif

La commune propose de mutualiser cet évènement le

Dimanche 29 septembre 2024

De 9h à 18h

Les habitants sont invités « à déballer » leurs biens à vendre en ouvrant leur cour, jardin ou garage aux chineurs.

Rappelons qu'un vide-maison donne droit de **vendre uniquement sur le domaine privé**.
Rien ne doit être déposé sur le domaine public (rue, trottoir, ...)

Une **participation de 5€ payable exclusivement par chèque à l'ordre du CCAS (*)** est demandée lors de l'inscription aux dates de permanences indiquées.

Cette inscription vaut autorisation de participer.

Aucune autorisation ne sera accordée ce jour-là pour un vide-maison individuel.
Des vérifications du respect des règles seront effectuées le jour de l'évènement.
Le CCAS se charge de la communication, de l'organisation et de l'accueil des chineurs.
Un point d'accueil sous la halle permettra de remettre la liste des adresses participantes et le plan de Seignelay.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter la représentante du CCAS au 06 10 64 34 10.

() Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) vient en aide aux résidents de Seignelay qui se trouvent momentanément en difficulté financière.*

Nom Prénom :

Adresse précise :

Téléphone :

Je soussigné(e),déclare sur l'honneur

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Fait à Seignelay, le

Signature